



comptable & commissariat

**Attestation du commissaire aux comptes
relative au rapport annuel visé à l'article L. 2135-16 du code du travail
sur les crédits versés par l'AGFPN pour l'année civile 2025
au S.I.C.R.**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes du syndicat SICR et en réponse à votre demande formulée dans le cadre de l'application de l'article 7 de la convention entre l'AGFPN et le SICR pour le financement des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs par le Fonds paritaire national signée le 13 octobre 2022, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le rapport ci-joint, prévu par l'article L. 2135-16 du code du travail, présentant un total de crédits perçus de 4 637 €, et un total général de charges engagées de 157 474€.

Ces informations ont été établies sous votre responsabilité, à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, étant précisé que ces comptes n'ont pas encore été arrêtés par la Chambre Syndicale et que nous n'avons pas encore établi notre rapport de certification. Il ne nous appartient pas de mettre à jour l'attestation en fonction d'éventuelles modifications qui seraient apportées à ces comptes.

Il nous appartient d'attester les informations figurant dans ce rapport, dès lors qu'elles sont prévues par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- vérifier que toutes les informations requises par l'article 7 du règlement financier figurent dans le rapport ;
- vérifier que le montant des charges affectées à chacune des missions prévues à l'article L. 2135-11 du code du travail, concorde avec la comptabilité au 31/12/25, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier le bien-fondé des affectations ;
- vérifier la réalité des charges dont le total est mentionné paragraphe 4 par rapprochement par sondage aux pièces justificatives,
- vérifier la conformité des données relatives aux conventions de financement avec lesdites conventions ;
- apprécier la présentation sincère des informations figurant dans le rapport, à l'exclusion de celles non requises par le règlement de gestion et d'attribution des fonds de l'AGFPN.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations :

- Crédits perçus : 4 637 € (paragraphe III)
- Charges engagées par l'organisation : 157 474 € (paragraphe IV)

figurant dans les 6 premières pages du rapport jointes

Pour la société DEDRICHE, BEDIER et Associés, commissaire aux comptes,
Fait à Saint Denis, le 30 juin 2026

Janick BEDIER

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIÉS S.A.S

Commissariat aux Comptes

149 Rue Jules Auber 97400 Saint Denis

Tel : 0222 21 66 11 - Email : audit@dedriche.com

DEDRICHE BEDIER & ASSOCIÉS



RAPPORT ANNUEL 2025
Des crédits perçus par le SICR

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DEJONCHE DEJON & ASSOCIES S.A.S.



SOMMAIRE

I- Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter le SICR que les crédits ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail ;	3
II- Le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion	4
Une organisation professionnelle patronale depuis 73 ans	4
Sa vision/son ambition	4
Sa mission	4
Ses buts	4
III- Identification des crédits octroyés au SICR par l'AGFPN	5
IV- Identification et description des moyens mis en œuvre par le SICR pour réaliser chacune des missions identifiées à l'article L.2135-11 du code du travail	6
Défendre et représenter	6
Animer un réseau de professionnels	7
L'information la veille réglementaire	8
V- Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission rappelée à l'article L.2135-11 du code du travail	9
VI- Les actions en 2025	10
Annexe VII	13

En application de l'article L.2135-16 du code du travail, le SICR, bénéficiant de financement du fonds paritaire, a établi ce rapport annuel ainsi l'utilisation qui a été faite des crédits perçus en 2025.

*Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
MEYER & ASSOCIES S.A.S.*

Page 2



I. Déclaration sur l'honneur de la personne habilitée à représenter le SICR que les crédits ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail ;

Déclaration sur l'honneur

Je soussignée, Adorine TOUMOUN, secrétaire Générale du Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion, Centre d'affaires Cadjee – 62 boulevard du Chaudron – 97490 Sainte Clotilde, certifie sur l'honneur que les crédits perçus par le SICR au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 4 637 € et au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 4 637 € en provenance de l'AGFPN ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11 du code du travail.

Sainte-Clotilde, le 30/06/2026
A. TOUMOUN
Adorine TOUMOUN
62 Boulevard du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE
Secrétaire Générale
0262 41 10 57
SIREN : 315 965 244

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
DORVILLE BEINER & ASSOCIES S.A.S.



II- Le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion

Une organisation professionnelle patronale depuis 73 ans

Le « Syndicat des Commerçants » est créé le 26 février 1953 par des grands noms de l'économie locale. Dès sa constitution et jusqu'à aujourd'hui, le syndicat est régi par la loi du 21 mars 1884, la loi dite des Syndicats Professionnels qui a « pour objet exclusif l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles ».

L'article L.411.1 du code du travail (loi du 28 octobre 1982) définit que « *les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet, l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par leurs statuts* ».

Sa vision/son ambition

Fédérer des entreprises responsables, saines et compétitives pour contribuer à la résilience économique de notre territoire.

Sa mission

La mission du SICR est d'aider et d'accompagner les chefs d'entreprises de la Réunion, qui relèvent des secteurs de l'importation, du commerce, de l'automobile ou de l'environnement, à se préparer aux évolutions permanentes de leur environnement en respectant les réglementations en vigueur. Nos particularités insulaires nous amènent à veiller et anticiper autant que possible les évolutions internationales et nationales sur l'économie et l'emploi local.

Ses buts

Le SICR a plusieurs objectifs :

- Agir pour que les entreprises, qu'il représente, soient en bonne santé, puissent créer de la valeur et générer de l'activité et des emplois ;
- Promouvoir les règles d'une concurrence saine ;
- Être l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur tous les sujets qui concernent les métiers et secteurs qu'il représente ;
- Promouvoir les métiers qu'il représente ;
- Veiller et agir comme lanceur d'alerte, sur les risques qui pèsent sur nos activités.

Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes

02/09/2024 10:00:00 & ASSOCIÉS

Page 4

III- Identification des crédits octroyés au SICR par l'AGFPN

En application des articles L. 2135-11 et L. 2135-12 du code du travail, le Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion représentatif dans les branches professionnelles bénéficie des crédits du Fonds paritaire au titre de la mission suivante :

- La conception, la gestion, l'animation et l'évaluation des politiques menées paritairement (mission n°1).

Tous les ans, le Conseil d'administration de l'AGFPN répartit les crédits du Fonds paritaire national entre les organisations bénéficiaires, conformément aux articles L. 2135-13 et R. 2135-14 du code du travail, dans les conditions prévues aux articles R. 2135-27 et suivants du même code.

La convention entre l'AGFPN et le SICR a été signée le 13 octobre 2022.

Les crédits perçus au titre de l'année 2025 :

- Versement de 1 581 € au 21/10/2025
- Versement de 948 € au 12/12/2025
- Versement de 948 € au 23/01/2026
- Versement de 1 160 € au 30/04/2026

Soit un total de : 4 637 €

*Document annexé au rapport
du commissaire aux comptes
M. J. BENOÎT & ASSOCIÉS S.A.S.*



IV- Identification et description des moyens mis en œuvre par le SICR pour réaliser chacune des missions identifiées à l'article L.2135-11 du code du travail

Les charges engagées par l'organisation :

Missions d'intérêt général engagées	Montant des charges 2025 directement imputables à la mission	Quote - part de charges générales retenue au titre de l'exercice 2025	Montant total par mission
Mission n° 1 art. L. 2135-11 1°)	142 319.10 €	15 154.86 €	157 473,97 €
Mission n° 2 art. L. 2135-11 2°)			
Mission n° 3 art. L. 2135-11 3°)			
Total général	142 319.10 €	15 154.86 €	157 473,97 €

Moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission 1 :

Défendre et représenter

Le SICR porte les préoccupations de ses membres et les représente auprès des pouvoirs publics et des différentes instances nationales et régionales (Commission de l'océan Indien COI).

Le SICR est présent dans de nombreuses instances :

- Portuaires :
 - o Grand Port Maritime > Conseil Développement, commissions développement durable, sociale et remorquage.
 - o UMIR > Union Maritime Interprofessionnelle de La Réunion
 - o INFOPORT CODIR
- Professionnelles & Interprofessionnelles :
 - o MEDEF Réunion
 - o ARIBEV, ARIV (filières animales)
 - o ARIPA (filière poissons)

Document annexé au rapport
du comité aux comptes
2024-2025

- OPCOMOBILITE (formation) – présidence Philippe-Alexandre REBBOAH
- IRT (tourisme)
- AGORAH (observatoire réunionnais des déchets)
- Economie circulaire et déchets :
 - Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) COPIL
 - Commission régionale des aides de l'ADEME
 - Plateforme multi-REP : animation de la plateforme régionale, sensibilisation déchets, exportation de déchets etc.
- Autres :
 - CGF confédération des grossistes de France
 - MOBILIANS, discussion création d'un réseau DROM COM
 - CCIR, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion
 - BPI France, Banque Publique d'Investissement
 - CESER, Conseil économique, social et environnemental régional
 - FEDOM

Le SICR porte avec conviction les préoccupations de ses membres. De ce fait, il contribue à toutes les réflexions et études relatives aux métiers de ses adhérents. Il incarne le rôle de lanceur d'alerte auprès des institutionnels et de son réseau, exemple crise sur le fret en provenance d'Asie, grèves des dockers etc. Nous avons aussi créé un collectif qui a permis de signer la Charte sur les consommations excessives d'alcool, participation à l'actualisation de la Charte transport.

Animer un réseau de professionnels

Le SICR est un lieu de partage, de retours d'expériences et de formation. Il permet aux adhérents de se réunir autour de thèmes fédérateurs et d'échanger sur leurs expériences.

Il sert de courroie de transmission pour mettre en relation les professionnels et les différents acteurs intervenant dans leur secteur : Services de l'Etat (Grand Port maritime, Douane, Préfecture, DEETS, DEAL, DAAF etc.), Région, Ile de la Réunion Tourisme, Aéroport....

Il permet à ses membres de réfléchir sur des initiatives communes, sur des sujets propres à leur activité. Il collabore étroitement avec les différentes instances pour élaborer des perspectives pour leur métier : accord cadre, contrat d'objectif, charte de bonnes pratiques...

Le SICR est partie prenante dans les travaux de branche :

Il participe activement aux commissions paritaires concernant les conventions collectives. Il est un membre actif de la Commission paritaire Formation auto-moto d'OPCOMOBILITE.

Le SICR participe à la structuration des filières :

- **Alimentaires** - Viande et poisson : ARIBEV, ARIPA, ARIV, actions BQP
- **Environnementales** : opérateurs déchets, H2O, assainissement + déchets REP

Le SICR est un acteur qui contribue à lutter contre la cherté de la vie :

- **Bouclier qualité prix** : Sous l'égide de la préfecture, nous coordonnons les offres des importateurs et distributeurs de marques (1/3 du BQP historique) le BQP bricolage et le BQP auto.
- **Observatoire des Prix des Marges et des Revenus (OPMR).**

Les adhérents du SICR sont très impliqués pour la formation et l'emploi à la Réunion.

De nombreuses actions sont menées pour permettre aux réunionnais de construire un projet d'avenir. Nous coorganisons avec notre partenaire Tetranergy Business school des jobdatings pour assurer la promotion des métiers de l'automobile mais aussi de la RSE. Le SICR étant labellisé EFFICIENCE, un label local fondé sur la norme ISO 26 000.

L'information la veille réglementaire

Le SICR dispose d'une veille spécifique aux métiers que le syndicat représente. Ces informations permettent aux adhérents d'anticiper les changements qui affectent leur environnement et qui peuvent avoir un impact sur leur activité.

La veille réglementaire est un pilier essentiel d'une organisation professionnelle soucieuse de répondre aux attentes de ses adhérents. Nous mutualisons les réseaux de veilles des organisations dont nous sommes adhérentes : MEDEF, CGF, FEDOM, Mobilians et nous développons notre propre veille et newsletter sur nos sujets d'intérêts.

Le SICR organise de nombreuses matinées d'information sur des thématiques répondant aux préoccupations de ses adhérents : négociations commerciales/CGV, octroi de mer, coût de revient import, accords et négociations commerciales, CGV, IA etc. Mais aussi des événements sur les

compétences, avec nos partenaires : France travail, Cap emploi, Mission locale et sur l'inclusion avec l'AGEFIPH (dont Handisensi).

Le 23 septembre 2025, la matinale a porté sur les points législatifs et jurisprudentiels pour actualiser les CGV 2026 et négocier au mieux les accords commerciaux annuels qui entrent en vigueur au 1^{er} mars de chaque année.

**V- Description du processus d'affectation des charges à chaque rubrique de mission
rappelée à l'article L.2135-11 du code du travail**

Les dépenses ont été affectées de la façon suivante :

Les charges liées directement à la mission qui ont été identifiées et comptabilisées sont :

- Mission et Réception, concours divers, outils de communication, honoraires intervenants, mission de placement,
- Les ressources dédiées, soit 1.68 ETP.

Les charges indirectes comptabilisées sont une quote-part des autres frais de structure et de fonctionnement non liés directement à la mission : électricité, carburant, locations véhicules, loyers, honoraires, maintenance bureautique, assurances, impôts et taxes...

VI- Les actions en 2025

- *Renouvellement label EFFICIENCE* (maintien 2 étoiles) ;
- *Renouvellement de notre siège au CA INFOPORT* ;
Participation à l'atelier décarbonation – intérêt à favoriser les biocarburants ;
- *Participation atelier PPE* : contribution écrite du SICR sur biocarburant, bornes de rechargement électrique ;
- *Formation Savoir* + 3 formations à destination des chefs d'entreprises : 23 mai-27 juin et 12 décembre 2025 ;
- *Matinale IA* : 13 mars et 28 avril 2025 ;
- *Matinale HandiSensi* : 19 juin 2025 ;
- *Adhésion FEDOM* le 25 juin 2025 et inscription des adhérents aux commissions (économie, BTP, fiscalité etc.) ;
- *Rencontre avec le nouveau préfet* : 17 juillet 2025 ;
- *Courrier relatif au projet de loi Vie chère adressée au ministre de l'Outre-mer* ;
- *Signature charte transport* : 17 septembre 2025 ;
- *Conférence presse Airbag* (Branche auto) 4 septembre 2025 ;
- *Participation Boucle du Diabète 2025*
- *Conseil de développement* (CD GPMDLR) 11 septembre 2025 ;
- *Participation au Village de la sécurité routière* – stand sensibilisation airbag Takata organisé par la préfecture au barachois à St Denis le 14 septembre 2025 ;
- *Matinale CGV* le 23 septembre 2025 et le 9 décembre 2025 sur les normes de l'importation ;
- *Participation au Stratco RUN* : 25 septembre 2025 ;
- *Rencontre avec un élu régional (M. CHABRIAT)* le 3 octobre 2025 sur la fiscalité automobile à La Réunion.

- **REPRESENTATION, VEILLE ET DEFENSE DES METIERS :**

1. Au titre de sa représentativité auto/moto le SICR :

- **Maintien de la veille sur les enjeux et le marché automobile à la Réunion** (cf. infographie Immatriculation du 31/12/2025 en PJ.)
- **Alertes sur l'inadaptation de la politique européenne de verdissement du parc automobile à La Réunion, une transition irréaliste sans coordination des investissements/politique fiscale**
- **Projet d'amendement sénatorial Malus Auto.**
- **Défense de la branche auto** face à l'instabilité fiscale et le choix délibéré de la Région Réunion d'imputer l'octroi de mer sur les voitures électriques et hybrides condamnant le développement du marché automobile réunionnais (-11% N-1 et - 25% par rapport à 2019)
- **Convaincre la région de réformer l'OM** pour s'adapter au marché automobile atone (toujours en cours de discussion).
- **Tentative de relance de la CCAM**, les syndicats de salariés n'ont pas donné suite à la relance des négociations proposées par la DEETS.
- **3 ans de discussion sur la préparation de l'export des batteries au lithium ion usagées** avec l'ensemble des parties prenantes. 1ère exportation en décembre 2025 de batteries lithium non intègre.

Campagne de rappel des airbags défectueux Takata : Le SICR a demandé le soutien de l'Etat dans le cadre du suivi des rappels des airbags TAKATA pour :

- Mobiliser les forces de l'ordre en préventif sur les contrôles routiers (opération coup de poing)
- Nous aider à retrouver les coordonnées des 2 772 propriétaires dont la carte grise n'est pas à jour.
- Enfin d'alerter massivement les réunionnaises et réunionnais en utilisant l'alerte Cyclone.
- Le SICR a organisé deux campagnes de communication Stop Drive en 2025. La première vague de communication a débuté le 15 février 2025 et la deuxième du 5 au 30 septembre 2025, le nombre des véhicules restant à traiter au 31/12/2025 est de 19 885. Le SICR a participé au premier village de la sécurité routière organisé par la DEAL le 14/9/2025 afin de sensibiliser la population sur les dangers des airbags TAKATA. Malgré tous ces efforts il reste au 31/05/2026, 17 810 véhicules à traiter.

Le but de ces campagnes était :

- Informer massivement, de manière impactante et efficace, la population réunionnaise sur les risques associés aux airbags Takata et la nécessité de procéder à la réparation gratuite.
- Inciter les conducteurs concernés à vérifier s'ils sont affectés, à se rendre dans les concessions pour réparer leurs véhicules et à arrêter de conduire leurs véhicules si la réparation n'est pas encore effectuée.
- Renforcer l'avertissement sur les dangers liés aux airbags TAKATA défectueux, alerter et faire changer les comportements.
- Sensibiliser la population de La Réunion au danger des airbags TAKATA défectueux et favoriser une prise de conscience collective par rapport aux risques (engager la responsabilité collective en rappelant les efforts de l'État + du SICR + des concessionnaires).
- Cibler les propriétaires des véhicules concernés et les inciter à vérifier leurs véhicules.
- Mobiliser les institutions locales et les acteurs de terrain pour relayer les messages.
- Multiplier les canaux pour toucher l'ensemble de la population, y compris les zones enclavées.
- Faire une campagne mailing destinée à l'ensemble des adhérents du SICR, à l'ADIR, au MEDEF et à la CPME pour relayer le message auprès des professionnels, afin qu'ils vérifient leurs véhicules.

Veille et information sur les évolutions de la fiscalité ou du malus auto et proposition d'amendement d'exonération du malus auto pour les DOM

Le SICR a fait une proposition d'amendement d'exonération du malus auto pour les DOM la proposition est consultable via le lien ci-après : [Aperçu de l'amendement](#)

- **Exportation de batteries au lithium-ion usagées :**
- Après 3 années de travaux avec CMA CGM et Suez pour organiser une première expérimentation et anticiper la fin de vie de ces batteries. Une première exportation a eu lieu en décembre 2025 grâce à la plateforme technique de SUEZ pour conditionner les batteries usagées pour l'export.
- Alerter les institutions et élus de l'inadaptation des politiques européennes de verdissement du parc automobile à La Réunion qui n'est pas mature. Les bornes de rechargement sont insuffisamment déployées, difficulté d'assurer ces infrastructures et tensions sur le réseau électrique avec des délestages alors que nous avons -5000 VE en circulation.

2. Le SICR s'est engagé en faveur d'une réforme de l'octroi de mer sur les voitures (OM) :

Le SICR a réussi à instaurer un dialogue qualitatif avec le conseil régional. Nous lui avons présenté les perspectives de perception d'octroi de mer en corrélation avec le décrochage des ventes de voitures neuves. Le SICR a proposé à la région de revoir les taux d'octroi de mer sur les différentes motorisations, segments et vente pour contribuer à relancer le marché tout en garantissant des recettes pour les collectivités.

3. Le SICR est devenu un acteur incontournable dans la défense des importateurs et la lutte contre la vie chère :

Contribution aux maintiens de prix en 2025, pour la 4^{ème} année, bricolage et du 13^{ème} BQP historique.

Le BQP Auto mis en place en 2024 n'a pas fonctionné et a été abandonné en 2025, aucune vente de produits et services chez les 6 concessionnaires. Un nouveau BQP auto devrait voir le jour en 2027 malgré les nombreuses références automobiles, nous sommes parvenus à trouver quelques petits dénominateurs communs.

Autre grand dossier les conséquences liées à la dénonciation des contrats des importateurs distributeurs de marques par une enseigne de la grande distribution. Outre que cela a déjà échoué par le passé, cette décision a des conséquences et se traduit par la perte d'emploi locaux.

4. Veille juridique et influence :

Veille et actions avec la FEDOM, le MEDEF sur les risques de coupes du PLF et PLFSS qui pourraient compromettre la LODEOM et la défiscalisation qui contribue à un équilibre économique local (ex-secteur déchets).

Organisations de matinales sur les sujets juridiques et logistiques.

Actions d'animation, de formation et de veille du SICR

- 3 formations SAVOIR + ont été organisées en 2025. Les sujets ont porté sur le thème de la responsabilité pénale du chef d'entreprise avec un focus sur la garde à vue en date du 23 mai 2025 et comment anticiper, gérer et sécuriser un contrôle douanier en date du 27 juin 2025 et enfin le 12 décembre 2025 sur le thème : Producteurs et importateurs grossistes à la Réunion distribuer vous-même vos produits auprès des consommateurs a été abordé.
- Le SICR a organisé des matinales sur les sujets suivants :

- Matinale Handicap et un atelier Handisensi le 19 juin 2025
 - 2 matinales sur l'IA aux services des entreprises ont été organisés en date du 13 mars et 24 avril 2025
 - Matinale octroi de mer avec Me Chasseloup
 - Matinale juridique : CGV et Egalim
- 2 dîners des adhérents ont eu lieu en date du 30 janvier 2025, le 26 septembre 2025.

5. Gestion de crise et planification :

Participation aux séminaires Cyclonex organisés par la préfecture, présentation du risque économique par notre président, travaux sous l'égide de la SGAR pour réapprovisionner la Réunion en cas de cataclysmes majeurs.

Informations relayées aux adhérents avant un cyclone rappelant les alertes, la mise en sûreté des personnes et des installations.

- Accompagnement info cyclones adhérent
- Alertes Etat sur les tensions sur le fret – création d'une veille et section importation et logistique
- Retour expérience SGAR Garantie – proposition d'associer les acteurs économiques représentés par les organisations patronales locales aux infos de situation du PC de crise de la préfecture
- Sensibilisation Cybersécurité.

6. Coordination d'actions solidaires :

Participation de l'équipe SICR à la boucle pour le diabète 188,5 km en 2025.

7. Le SICR a contribué à l'affrètement d'un cinquième bateau dédiés à l'exportation de déchets en ligne directe vers le Havre

Depuis la crise de saturation des plateformes de stockage de déchets dangereux post Covid en 2022, le SICR s'est investi pour maintenir l'affrètement de deux bateaux annuels dédiés à l'exportation de déchets en ligne directe vers le Havre, pour ainsi s'affranchir des notifications aux autorités étrangères. Entre 2022 et 2025, le SICR a contribué à l'affrètement de sept navires dédiés, dont 6 ont été intégralement financés sur fonds privés, contrairement au premier bateau qui avait nécessité une aide de la Région via le FEDER. Nous œuvrons avec nos membres et les opérateurs économiques réunionnais à pérenniser cette liaison avec deux bateaux dédiés par an mais l'équilibre est encore fragile.



8. Enfin, le SICR est un acteur facilitant pour le développement de l'économie circulaire :

Le SICR continue à s'investir sur les sujets des déchets et de l'économie circulaire en 2025.

- 20 ans d'investissement pour le déploiement opérationnel des filières REP. Aujourd'hui 9 EO et 15 filières REP
- Renouvellement pour 3 ans de la plateforme multiREP multiacteurs co-financés EO/ADEME qui est reconnue et joue le rôle interface entre les EO, les acteurs locaux ESS etc.
- Défense des particularités locales auprès des EO actions DGPR REP VHU et lithium
- Sensibilisation des professionnels, metteurs en marché, déchetteries, collectivités, écoles, grand public etc.

9. Visibilité médiatique : espace publicitaire pour un montant estimé à 165 k€

2025 34 parutions pour un équivalent de 55 551€.

2023 44 parutions pour un équivalent de 47 568€.

2024 49 parutions pour un équivalent 61 904

VII- Annexe VII

- Attestation du commissaire aux compte.

Adorine TOUMOUN
Secrétaire Générale du SICR
Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion
Centre d'affaires CADJEE Rel A - 10^{ème} étage
62 Boulevard du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE
① 0262 41 10 57
SIREN : 315 965 244